

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNÉE 2024-2025



NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : N° dpt :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

** rayer les mentions inutiles*

Adresse du foyer : Code Postal :
..... Ville :

Tél. fixe : / / / / Tél. portable principal : / / / /
Père, Mère, autre* :

Mail principal :@..... Père, Mère, autre* :

Etablissement scolaire : Ville : Classe :

RESPONSABLE LÉGAL 1 : Père Mère Tuteur Autre :

Nom : Prénom :
*Célibataire ; Marié(e) ; Pacsé(e) ; Union libre ; Veuf (ve) ; Séparé(e) ; Divorcé(e). **

Adresse (si différente) : Code Postal :
..... Ville :

Tél. portable (si différent) : / / / / Mail (si différent) :@.....

RESPONSABLE LÉGAL 2 : Père Mère Tuteur Autre :

Nom : Prénom :
*Célibataire ; Marié(e) ; Pacsé(e) ; Union libre ; Veuf (ve) ; Séparé(e) ; Divorcé(e). **

Adresse (si différente) : Code Postal :
..... Ville :

Tél. portable (si différent) : / / / / Mail (si différent) :@.....

FRATRIE : Nombre :

	Nom (si différent), Prénom	Année de naissance		Nom (si différent), Prénom	Année de naissance
1	4
2	5
3	6

Fournir la photocopie de l'assurance scolaire ou de la responsabilité civile de l'enfant.

J'atteste de l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler tout changement.

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

A, le :/...../.....



DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNÉE 2024-2025

NOM : PRÉNOM :

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) :

NOM, PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal :

.....

Ville :

Agissant en qualité de responsable légal de l'enfant :

NOM, PRÉNOM :

Né(e) le :/...../.....

L'autorise :

- À participer à toutes les activités, sorties et déplacements organisés par le Patronage, à pied, en voiture ou tout autre moyen de transport.
- À effectuer le trajet école / Patronage accompagné par un responsable ou un parent en covoiturage, à pied ou en voiture, si ce service existe dans l'école de votre enfant.

OUI NON

- À venir et rentrer seul : OUI NON

- À rentrer accompagné de :

.....

Autorise le Patronage à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser son image pour ses besoins d'informations et de communication dans le cadre des activités du Patronage (site internet, réunion d'information, journal interne, ...).

OUI NON

Déclare avoir pris connaissance du projet pédagogique chrétien de l'association, adhérer à ce projet pour mon enfant et accepter le règlement intérieur.

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

A, le :/...../.....

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions du Patronage Laudato Si, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont conservées 5 années après la date de la dernière inscription aux activités de la famille. Elles sont réservées à l'usage du Patronage Laudato Si et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'à la Caisse d'Allocation Familiale ou aux autorités de tutelles (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, la rectification ou la suppression des informations vous concernant par voie postale : ACELLS, 15 boulevard Sixte Isnard, 84000 AVIGNON, ou bien par mail à l'adresse patronage.laudatosi@gmail.com.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement s'applique aux adhérents et participants ponctuels ou réguliers aux activités du Patronage Laudato Si, ainsi qu'aux personnes non-adhérentes fréquentant la Maison. Il s'applique également aux animateurs, bénévoles ou salariés, ainsi qu'aux stagiaires et aux volontaires du service civique.

➤ Chaque adhérent est membre de l'association ACELLS, qui porte la responsabilité juridique, administrative et disciplinaire des activités pratiquées. Cette adhésion suppose la reconnaissance de l'Évangile comme inspiration des relations humaines au sein du Patronage.

Le Patronage Laudato Si étant ouvert à tous, la pratique religieuse n'est pas imposée. Les adhérents non catholiques respectent cependant ce mode de relations et s'engagent à appliquer le présent règlement.

➤ **L'inscription est prise pour l'année.**

➤ **Toute inscription engage la présence de votre enfant et le paiement** de la somme due selon l'engagement pris. La facturation sera effectuée à l'inscription, avec un paiement échelonné sur l'année (cf. « Tarifs et facturation », page 7).

Selon la tradition chrétienne du Patronage, les enfants et jeunes ne seront pas privés d'activités pour des raisons financières. En cas de difficulté, il est demandé d'en parler à la direction.

➤ **Les horaires d'accueil et de départ du Patronage sont à respecter :**

Le Mercredi :

- 7h30 – 9h : Accueil du matin
- 11h30 – 12h15 : Départ sans repas ou arrivée pour le repas
- 13h30 – 13h45 : Départ après le repas ou arrivée pour l'après-midi
- 17h30 - 18h30 : Départ fin de journée

Un mot des parents est exigé pour tout retard ou toute sortie exceptionnelle avant l'heure.

➤ En arrivant au Patronage, **chaque enfant doit obligatoirement s'adresser aux animateurs** pour pouvoir être inscrit sur le cahier de présence. Celui-ci est tenu à jour. Il peut être consulté par les parents.

➤ Le nom de l'enfant est à indiquer sur les contenants de son repas pour éviter toute erreur lors de la distribution.

➤ Les activités habituelles du Patronage se pratiquent en dehors des vacances scolaires. En semaine, la direction et le secrétariat sont à la disposition des participants, notamment des familles, sur les heures d'ouverture.

➤ **Périodes de vacances :**

Hors camps : Les réservations doivent être effectuées au moins 15 jours avant la période de vacances, pour permettre d'ajuster le nombre d'animateurs et de bénévoles au nombre d'enfants attendus. Au-delà de ces 15 jours, les enfants ne pourront être accueillis qu'en fonction des places disponibles.

Camps : Si un camp est proposé sur la période de vacances, il fera l'objet d'une inscription globale et d'un tarif spécifique. Les modalités d'inscription seront adaptées aux contraintes d'organisation.

➤ **RESPECT :**

La participation au Patronage implique le respect :

- **Des autres personnes, adultes ou enfants :** Apprendre à vivre ensemble, à communiquer dans le respect, en portant une attention bienveillante à chacun, avec des gestes et des paroles. Aucuns mots inappropriés ni insultes ne seront tolérés. L'espace physique de chacun doit être respecté.
- **Du matériel :** Les jeux et le matériel doivent être rangés avant de changer d'activité. Ce qui est à disposition ne doit pas être dégradé. Aucun papier ou détritux ne doit être jeté dans l'enceinte du Patronage.

➤ **TENUE et REGLES D'HYGIÈNE**

La tenue doit être correcte et adaptée à l'âge de l'enfant et à la saison. Une tenue sportive ne craignant rien et dans laquelle l'enfant est à l'aise est souhaitable. Casquette ou chapeau obligatoire en été.

Les règles d'hygiène en collectivités doivent être appliquées dans les locaux mis à disposition de tous. Chacun aura à cœur de nettoyer les équipements.

➤ **Les jeux électroniques et les lecteurs MP3 sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints et laissés dans les casiers au moment de l'arrivée au Patronage.** Les chewing-gums sont interdits par mesure de sécurité. **Les enfants peuvent amener des jeux ou objets non dangereux mais le patronage ne peut être tenu pour responsable** de leur dégradation ou perte.

➤ **Autorité et responsabilité des animateurs et des bénévoles :**

Les animateurs et les bénévoles sont responsables de la bonne tenue du groupe qu'ils encadrent.

Ils sont habilités à intervenir à tout moment si un comportement est non conforme au règlement et à l'esprit du Patronage. Il leur incombe de veiller au bon entretien et à la maintenance ordinaire des locaux affectés à leur activité.

L'exercice d'une activité suppose une approche éducative appropriée.

L'animateur salarié ou bénévole n'aura pas de relation familière ni de contact physique intime avec un adhérent.

Il ne devra pas rester en situation isolée avec un adhérent. Sa responsabilité de formateur lui commande de garder distance et réserve convenant au respect des personnes.

Les participants occasionnels doivent observer les mêmes principes.

➤ **L'accueil des enfants se fait dans le respect du protocole sanitaire en cours et des lois en vigueur**, chaque adhérent est tenu de s'y conformer.

➤ Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé au secrétariat.

➤ **ASSURANCES**

L'ACELLS a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour la couvrir ainsi que ses préposés et ses adhérents, dans le cadre des activités qu'elle organise, et pour les dommages causés aux tiers. Elle a également souscrit une assurance individuelle Accident de base pour couvrir ses préposés et ses adhérents dans le cadre des activités qu'elle organise.

En cas de difficulté ou de situation particulière, l'adhérent, l'animateur ou le participant occasionnel doit en faire part à la direction du Patronage et s'aligner sur l'orientation retenue.

En cas de non-respect du présent règlement et après que l'intéressé ait été entendu par la direction du Patronage avec sa famille, un manquement peut faire l'objet d'une sanction : mise en garde, avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive entraînant la radiation. Ces décisions sont sans appel et ne donnent pas droit à remboursement de l'inscription.

A, le :/...../.....

Signature de l'enfant :

Signature du responsable légal :



DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNÉE 2024-2025

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F G

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1. VACCINATIONS

Fournir les photocopies du carnet de vaccinations. Si les vaccins obligatoires (Diphtérie, Tétanos, Polio, Tetracoq) ne sont pas à jour, joindre un certificat médical de contre-indication.

2. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à l'accueil? OUI NON

Si oui joindre une ordonnance et les médicaments avec la notice dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant et les remettre à la direction du centre. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les allergies suivantes?

Alimentaires Médicamenteuses Asthme Autres (animaux, plantes...)

Préciser la cause de l'allergie, les signes et la conduite à tenir:

.....
.....

Le mineur présente-t-il un problème de santé ? (maladie, accident, convulsions, opération ...) OUI NON

Si oui, veuillez préciser:

.....
.....

Si l'enfant bénéficie d'un PAI (*Projet d'Accueil Individualisé*), le remettre à la direction du centre.

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS OU DU RESPONSABLE DE L'ENFANT

Exemples : Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, etc.

.....

RESPONSABLE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM, PRÉNOM : Père Mère Tuteur Autre :

Tél. portable : / / / /

Nom du médecin traitant : Téléphone : / / / /

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le (la) responsable ou toute personne déléguée par lui, membre de l'équipe du Patronage à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

A, le :/...../.....

FEUILLE DE PRÉSENCE

Cocher les cases correspondantes à la présence souhaitée de l'enfant au Patronage, le Mercredi. Ceci vous engage pour l'année 2024/2025.

Matin	Repas de midi	Après-midi

Les repas ne sont pas pris en charge dans l'accueil:

- Prévoir un pique-nique pour le repas du mercredi midi placé dans un Tupperware **adapté et marqué au nom de l'enfant.**
- Prévoir un goûter pour les soirs et le mercredi après-midi.

Pour la demi-journée du mercredi, l'enfant peut être accueilli pour le repas, merci de respecter les créneaux prévus pour les arrivées et les départs :

- 11h30 – 12h15 : Départ sans repas ou arrivée pour le repas
- 13h30 – 13h45 : Départ après le repas ou arrivée pour l'après-midi

Pour les périodes de vacances, les réservations doivent être effectuées au moins **15 jours avant la période** pour permettre d'ajuster le nombre d'animateurs et de bénévoles au nombre d'enfants attendus. Au-delà de ces 15 jours, les enfants ne pourront être accueillis qu'en fonction des places disponibles.

Si un camp est proposé sur la période de vacances, il fera l'objet d'une inscription globale et d'un tarif spécifique. Les modalités d'inscription seront adaptées aux contraintes d'organisation.

Dates d'ouverture du Patronage pour les périodes de vacances (fermé à la Toussaint et à Noël) :

- Février : du 17 au 21/02/2025
- Pâques : du 14 au 18/04/2025
- Été : pendant le festival, dates à venir

Une communication est effectuée pour le rappel des inscriptions des périodes de vacances.

A, le :/...../.....

Signature du responsable légal :

TARIFS ET FACTURATION

Cotisation Familiale annuelle : 50 €

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de la CAF et selon le barème suivant (*montant de la journée tenant compte du repas fourni par la famille*):

Quotient familial
Moins de 600
De 601 à 800
De 801 à 1000
De 1001 à 1200
Plus de 1200

Journée ¹	Demi-journée
6,00 €	4,00 €
8,50 €	5,50 €
11,00 €	7,00 €
13,50 €	8,50 €
16,00 €	10,00 €

Tarifs indicatifs à la journée

Journée	Demi-journée
205,00 €	135,00 €
290,00 €	190,00 €
375,00 €	240,00 €
460,00 €	290,00 €
545,00 €	340,00 €

Tarifs à l'année hors vacances scolaires (34 semaines d'ouverture)

Je suis allocataire CAF,

Montant de mon quotient familial:

Je suis allocataire MSA

La facturation est effectuée à l'inscription selon le tarif annuel présenté ci-dessus, avec possibilité d'un paiement échelonné sur l'année. L'ensemble des chèques est à remettre au moment de l'inscription.

FACTURATION POUR UNE INSCRIPTION **A LA JOURNÉE**

Quotient familial	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 4 fois
Moins de 600	1 chèque de 205,00 €	2 chèques de 102,50 €	4 chèques de 51,25 €
De 601 à 800	1 chèque de 290,00 €	2 chèques de 145,00 €	4 chèques de 72,50 €
De 801 à 1000	1 chèque de 375,00 €	2 chèques de 187,50 €	4 chèques de 93,75 €
De 1001 à 1200	1 chèque de 460,00 €	2 chèques de 230,00 €	4 chèques de 115,00 €
Plus de 1200	1 chèque de 545,00 €	2 chèques de 272,50 €	4 chèques de 136,25 €
Encaissement(s)	01/10/2024	1 – 01/10/2024 2 – 01/02/2025	1 – 01/10/2024 2 – 01/12/2024 3 – 01/02/2025 4 – 01/04/2025

¹ Journée du mercredi en période scolaire et journée en période de vacances **HORS CAMPS**.

Les périodes de vacances proposant des camps seront soumises à un tarif global spécifique, communiqué au moment de l'inscription.

FACTURATION POUR UNE INSCRIPTION A LA DEMI-JOURNEE

Quotient familial	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 4 fois
Moins de 600	1 chèque de 135,00 €	2 chèques de 67,50 €	4 chèques de 33,75 €
De 601 à 800	1 chèque de 190,00 €	2 chèques de 95,00 €	4 chèques de 47,50 €
De 801 à 1000	1 chèque de 240,00 €	2 chèques de 120,00 €	4 chèques de 60,00 €
De 1001 à 1200	1 chèque de 290,00 €	2 chèques de 145,00 €	4 chèques de 72,50 €
Plus de 1200	1 chèque de 340,00 €	2 chèques de 170,00 €	4 chèques de 85,00 €
Encaissement(s)	01/10/2024	1 – 01/10/2024 2 - 01/02/2025	1 – 01/10/2024 2 – 01/12/2024 3 – 01/02/2025 4 – 01/04/2025

Pour un paiement en une fois, il est aussi possible de faire un virement bancaire (RIB du Patronage sur demande).

Les familles seront averties 1 semaine avant l'encaissement des chèques.

J'atteste de l'exactitude des renseignements donnés pour le calcul du quotient familial.

A, le :/...../.....

Signature :